RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: E7C61FF5-0598-8775-8195-C44BA88FDF7E

2D+ FORMATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 13 rue Principale
68116 GUEWENHEIM
988 583 761 RCS MULHOUSE

_____

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
le six mai à neuf heures,

les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (ci-après l'« Assemblée Générale ») au siège social, sur convocation de Monsieur Damien DELORME en sa qualité de Gérant.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Damien DELORME (ci-après le « Président »).

Le Président de séance constate que sont présents :

- La société CDLM FINANCE, détenant ……99 parts sociales
- Monsieur Damien DELORME, détenant …….. 1 part sociale

Total des parts des associés présents: 100 sur les 100 parts composant le capital social.

Le Président de séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- le [redacted]
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président déclare que les documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions requises.

L'Assemblée Générale donne acte au Président de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Docusign Envelope ID: E7C61FF5-0598-8775-8195-C44BA88FDF7E

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode de convocation;
- Extension de l'objet social;
- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités;

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale constate que tous les associés sont presents et renoncent à tout autre mode et délai de convocation à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social de la Société comme suit :
- La création et la gestion d'applications et sites internet en adéquation avec l'objet social;
- la prestation de conseil et d'audit en matière de sécurité au travail;
- la prestation de formation "technique" autres que celles afférentes à la sécurité du travail.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société de la manière suivante :

*"**ARTICLE 2 - OBJET***

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement et indirectement :

- l'activité de centre de formation en risques professionnels;
- La création et la gestion d'applications et sites internet en adéquation avec l'objet social;
- la prestation de conseil et d'audit en matière de sécurité au travail;
- la prestation de formation "technique" autres que celles afférentes à la sécurité du travail;

- toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher diretement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement;
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits

Docusign Envelope ID: E7C61FF5-0598-8775-8195-C44BA88FDF7E

sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, et par tous les associés présents ou représentés.

Signé par :
[redacted]
5A27520E4466448...

Pour la société CDLM FINANCE
Damien DELORME

Signé par :
[redacted]
5A27520E4466448...

Damien DELORME